

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du règlement du Conseil général, la Municipalité sollicite votre approbation du complément au budget 2022 pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un trottoir et de l'élargissement de la chaussée sur la route cantonale 153 C-P. Ce projet a été préalablement soumis à la Commission de gestion et à la Commission permanente, toutes deux chargées de rapporter sur cet objet.

Introduction

La Municipalité de Croy, en collaboration avec la Municipalité de Romainmôtier-Envy, souhaite aménager un trottoir sur la route cantonale 153 C-P, soit la Route du Dôme. Des travaux d'élargissements et la construction d'ouvrages de soutènement sont prévus pour garantir un gabarit routier à 6.20 m.

Les travaux sont en continuité de ceux réalisés à la Rue de la Gare et complètent la liaison piétonne en direction du Bourg de Romainmôtier-Envy. En effet la mise à l'enquête du chemin piétonnier de La Bretenause est prévue cette année encore.



Carte 1 : Croy, source : guichet cartographique du Canton de Vaud

Objectifs des travaux

Les travaux d'aménagements du trottoir de la route du Dôme ont pour but :

- de sécuriser les cheminements piétonniers en direction du centre de Croy et en direction de Romainmôtier-Envy ;
- d'améliorer la courbe de la chaussée ;
- d'améliorer et de sécuriser la circulation sur les carrefours Rue de la Scie - Route du Dôme et Route du Dôme - Rue de la Gare ;
- de garantir l'accès et le croisement des poids-lourds, des Cars Postaux et des véhicules agricoles ;
- de modérer les vitesses en traversée de localité et, plus particulièrement, de favoriser une conduite respectueuse à l'égard des piétons.

Aménagements routiers

1 AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS

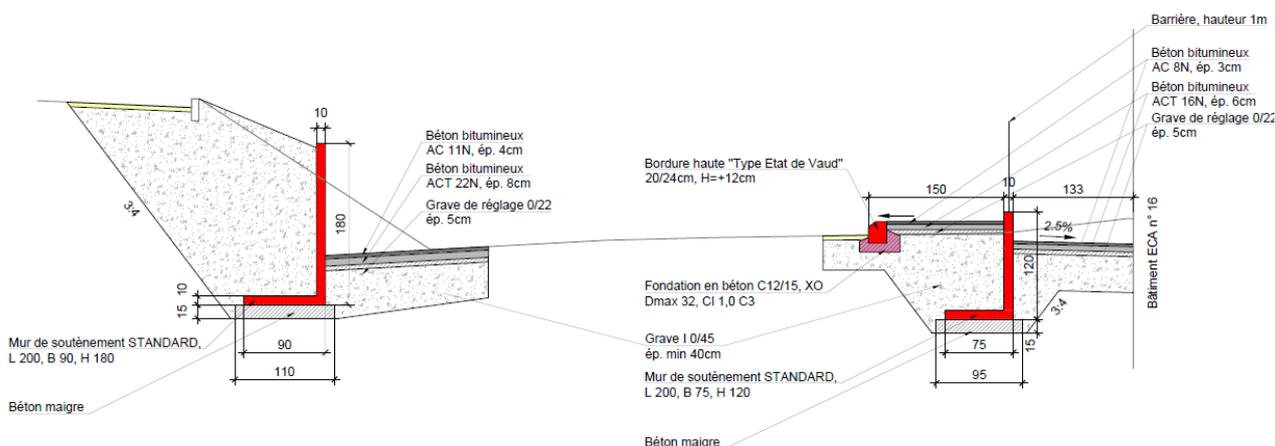
Le projet proposé reprend les bases d'un avant-projet de trottoir intercommunal entre Croy et Romainmôtier-Envy réalisé par le bureau DTP en 2006. Le projet présenté s'inscrit dans la seconde étape de réalisation du cheminement projeté.

Le projet prévoit la création d'un trottoir continu de 1.50 m de largeur, délimité par une bordure haute type Etat de Vaud à +12 cm. Cet aménagement sera réalisé au Sud de la RC 153, depuis la traversée piétonne au droit de la Ruelle jusqu'au DP 12 (voir plans au chapitre 7 ci-dessous).

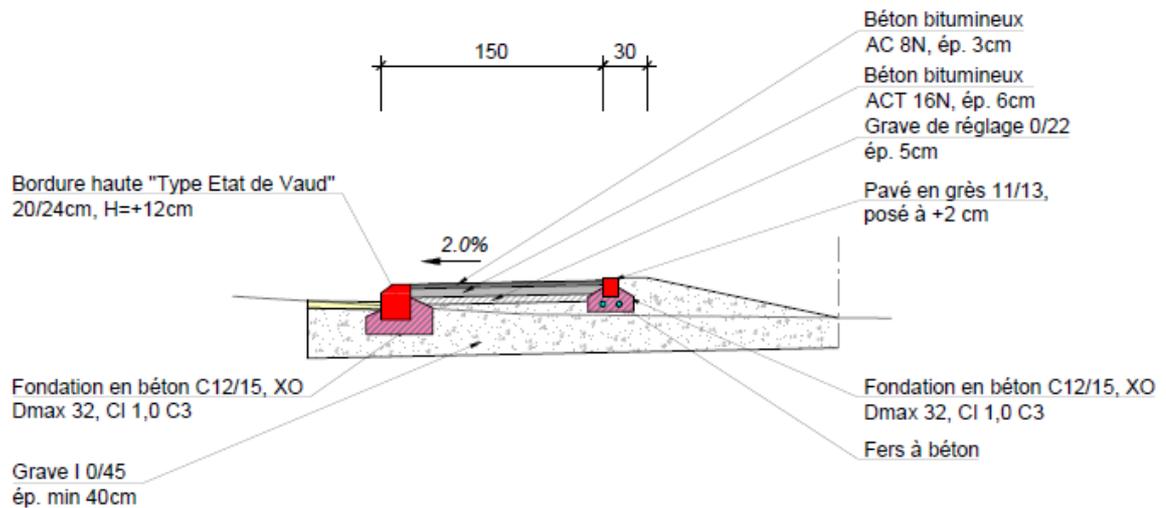
Un gabarit routier de 6.20m sera conservé sur tout le tronçon. Par ailleurs des murs de soutènement seront réalisés aux abords de la parcelle 181 pour élargir la chaussée et garantir le gabarit fixé.

Le projet ne prévoit pas de renouveler l'infrastructure et la superstructure de la chaussée. Si besoin et par secteurs, le tapis bitumineux pourrait être remplacé afin d'améliorer les pentes et limiter les joints.

Un tronçon sera réalisé à l'aide d'une bordure franchissable +5cm. Ceci afin de permettre le croisement de véhicules lourds au droit de la parcelle 163 et de permettre les accès aux parcelles 23 et 24.



Plan 1 : Profil type A-A' au droit des murs de soutènement



Plan 2 : Profil type B-B'

2 AMÉNAGEMENTS DE LA RUELLE DU RÉSERVOIR

La Commune de Croy a décidé de condamner l'accès de la Ruelle du Réservoir à la RC 153. La pente existante entre les deux chaussées est trop importante, les véhicules touchent lors du passage et la visibilité est très mauvaise. L'aménagement projeté a pour objectif de rendre cette rue sans issue tout en garantissant l'accès aux piétons. Les passages à pied s'effectueront soit par l'escalier soit par la rampe. Cet aménagement nécessitera l'approfondissement des services existants et de la conduite d'eau potable.

3 EVACUATION DES EAUX DE SURFACES

Les eaux de ruissellement seront évacuées par des grilles placées sur les bords la route et raccordées sur le collecteur existant. Les gueules de loups existantes seront supprimées. Les trottoirs ont une pente latérale de 2% pour évacuer les eaux de surface dans les grilles de la route.

4 ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera renouvelé avec des luminaires LED modèle Piano. Dans la mesure du possible les mâts existants seront conservés.

Afin de répondre aux exigences liées aux normes en vigueur relatives aux routes cantonales en traversée de localité, une étude luminotechnique sera réalisée.



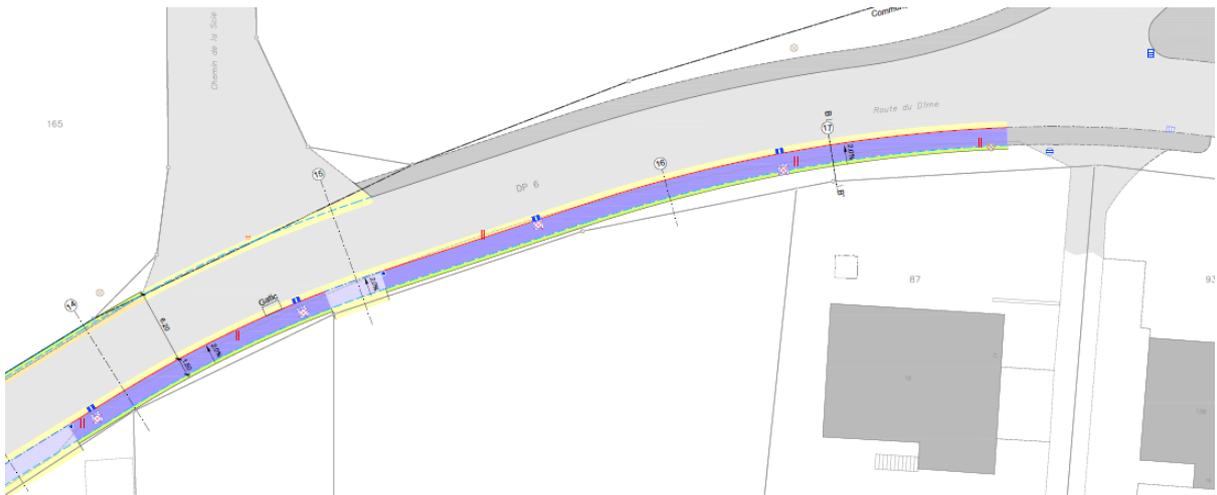
5 SERVICES

Il n'y a pas de travaux de remplacement de services prévus.

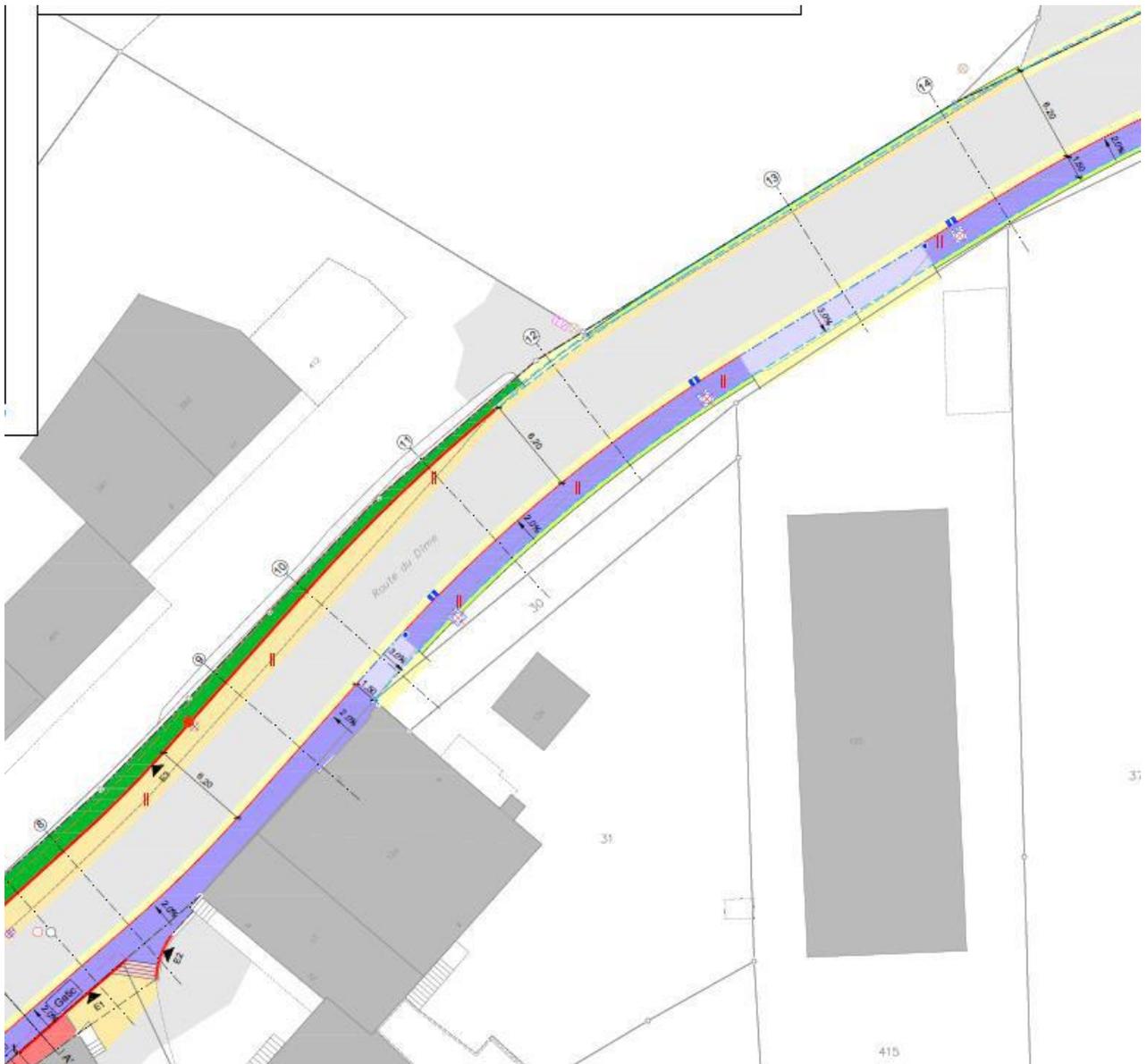
6 PROCÉDURE DU MARQUAGE ET DE LA SIGNALISATION VERTICALE

La limitation de la vitesse à 50 km/h est naturellement conservée pour la route cantonale en traversée de localité.

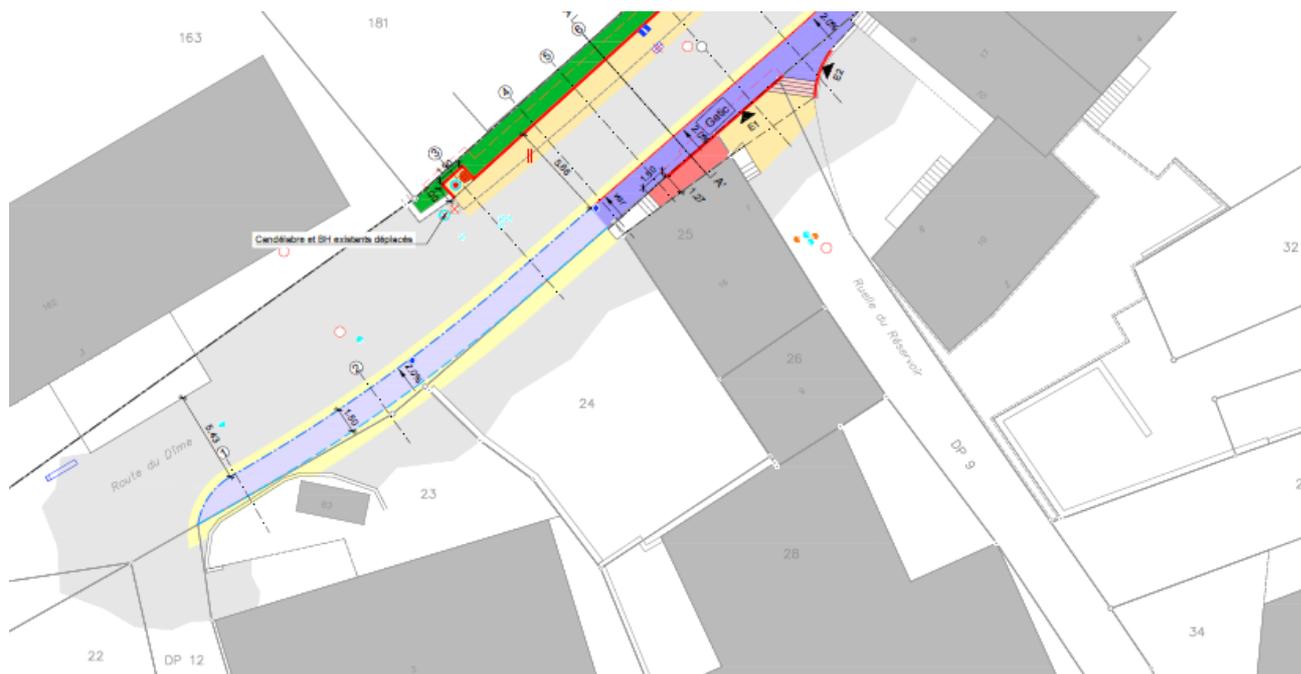
Les débouchés des rues communales sur la RC seront régulés par une perte de priorité "cédez-le-passage".



Extrait de plan 1 : Tronçon rue de la Gare – rue de la Scie



Extrait de plan 2 : Tronçon ruelle du Réservoir – rue de la Scie



Extrait de plan 3 : Tronçon ruelle DP12 – ruelle du Réservoir

Devis estimatif des travaux

Descriptif des travaux	Montants CHF
Travaux génie civil (selon offre pré-adjugée)	330'000.00
Appareillage	4'500.00
Eclairage public	10'000.00
Marquage et signalisation	3'500.00
Sous-total (HT)	353'000.00
Etudes	52'000.00
Cadastre souterrain	3'000.00
Travaux géométriques	6'000.00
Prestations complémentaires éventuelles	3'000.00
Sous-total (HT)	417'000.00
Divers	6'000.00
Imprévus	21'000.00
Sous-total (HT)	444'000.00
TVA 7.7%	34'000.00
Total (TTC)	478'000.00

Planning

Déjà réalisé :

Examen préalable services cantonaux :	août 2020
Mise à l'enquête :	4 août au 2 septembre 2021
Appels d'offres, retour des soumissions :	1 septembre 2021
Traitement de l'opposition :	29 septembre 2021
Pré-adjudication :	29 septembre 2021

A venir :

Approbation du Conseil général de Croy :	6 décembre 2021
Approbation du Conseil général de Romainmôtier-Envy :	7 décembre 2021
Adjudication :	janvier 2022
Travaux :	printemps 2022

Financement et remboursement

Les coûts des travaux seront attribués selon la clé de répartition (50-50) de la Convention entre les communes de Croy et Romainmôtier-Envy, signée en avril 2020, à l'exception de ceux concernant la Ruelle du Réservoir (création d'une impasse) qui sont entièrement à charge de la Commune de Croy.

A charge de la commune de Croy:	CHF 256'000.-
A charge de la commune de Romainmôtier-Envy :	CHF 222'000.-
Total	CHF 478'000.-

Ce montant ne tient pas compte d'éventuelles subventions de la DGMR, car les conditions d'éligibilité ne sont pas encore clairement établies.

Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil générale de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés pour l'aménagement d'un trottoir et l'élargissement de la chaussée de la Route du Dôme ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 222'000.- TTC. Le compte 9141.2112 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement, par le compte 43.331.2112 sur une période de 30 ans, la première fois au budget 2023, après réception des éventuelles des subventions liées à cet investissement.

L'influence de l'amortissement sur le budget annuel, hors subventions éventuelles, sera de l'ordre de CHF 7'400.-

Romainmôtier, le 16 novembre 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

(Signé)

N. Monbaron

La Secrétaire

(Signé)

M. Pugin